



Mont-Tremblant, le 30 juin 2020.

Chers collègues,

L'employeur nous a informé aujourd'hui d'un avis de Mise à Pied.

À ce sujet, nous rencontrons l'employeur à la plage horaire déterminée par lui, selon sa disponibilité soit le 2 juillet à 13h30. Je tiens à vous informer ici que les Présidences des unités CSN demandent depuis plus d'un mois à l'employeur de travailler localement, proactivement et concrètement avec les unités syndicales sur les scénarios de réouverture.

À la suite des travaux du Comité Hygiène Plus dont Nathalie Dufresne et Mélanie Duquette ont participées; l'employeur a convoqué à trois reprises (8, 12 et 18 juin 2020) votre Exécutif afin de discuter le retour au travail du point de vue de l'organisation du travail. Nous avons toujours démontré une disponibilité et un désir de collaboration afin de préparer la réouverture de notre lieu de travail, en considérant que cette réouverture allait être assortie de multiples directives sanitaires, et que ces contraintes étaient très dynamiques et évolutives. Les "plans de réouverture" de l'employeur étaient à la merci de la Direction de la Santé Publique, et nous devons faire preuve de compréhension à cet égard. Nous l'avons fait de bonne foi, comprenant le contexte actuel.

Lors de ces rencontres, essentiellement l'employeur nous a demandé notre opinion quant à la réouverture, sans jamais avoir donné au syndicat des scénarios d'ouvertures. Il y a eu mention de possibles mises à pied temporaires, sans se commettre à des données précises sur le sujet. Cela étant dit, votre Exécutif a offert des pistes de solutions à l'employeur afin d'atténuer les possibles impacts de mises à pied temporaires si elles devaient avoir lieu; et de la restructuration de l'offre de service. Comprenez qu'il est difficile d'avoir une appréciation rationnelle de la situation et d'apporter des solutions concrètes, lorsque de multiples variables manquent à l'analyse.

Lundi le 22 juin 2020, les présidents syndicaux ont été convoqués par l'employeur pour être avisés que dorénavant, les rencontres corporatives hebdomadaire seraient convertis en rencontre locales afin d'adresser les préoccupations locales. Votre Exécutif a fait parvenir à l'employeur le top 3 de ses préoccupations, à sa demande.

La première préoccupation était la préparation de la réouverture en mode "réorganisation du travail" dans le contexte socio-sanitaire évolutif que nous connaissons tous. Dans l'idéal, un travail bien fait (et de cet ampleur) exige un minimum de préparation. Les possibles mises à pied que l'employeur allait peut-être devoir faire, dépendamment de ses différents scénarios d'ouvertures étaient incluse dans l'explication syndicale de la première préoccupation. Avec l'annonce faite aujourd'hui, vous comprendrez que ce travail doit être fait rapidement pour le casino de Mont-Tremblant, puisque nous serons le premier site ouvert, avec entre autres des modifications d'horaires substantielles.

Durant nos échanges, nous avons dû accepter le refus de l'employeur de nous partager leurs différents scénarios de réouvertures; avec l'explication que ces scénarios hypothétiques n'était pas coulé dans le béton. Malgré cela, il aurait été possible de travailler (sous toutes réserves que les variables étaient dynamiques) sur ces différents scénarios afin de préparer une réouverture. Mais l'employeur a pris la décision de ne pas le faire. Lors de la rencontre de ce matin, l'employeur indiquait avoir beaucoup de travail à faire avec votre Exécutif syndical.

Je désire rétablir les faits : Le STT-CMT a toujours été disponible pour l'employeur durant la pandémie. Le STT-CMT a mainte fois avisé que nous devons discuter de la réouverture concrètement. Le STT-CMT anticipaient des défis liés à l'ouverture et voulait être proactif. Une grosse part de ce travail aurait pu être fait, et nous aurions possiblement eue des réponses pour vous à la suite de cette annonce.

Votre gestionnaire, qui est votre représentant direct de l'employeur; demeure disponible afin de vous écouter et vous soutenir dans vos préoccupations concernant la décision prise par ce dernier. L'employeur n'a pas fourni les détails spécifiques de cet avis de mise à pied. Je vous rappelle que nous le rencontrons à ce sujet que le 2 juillet, date établie par l'employeur. Soyez assurés que nous allons travailler à ce que les impacts de la décision de l'employeur respectent la convention collective. Votre Exécutif demeure toujours disponible pour toutes questions en lien avec la convention collective, ou des situations particulières en lien avec les récentes nouvelles.

Le caractère exceptionnel de la pandémie apporte certes des modifications à l'organisation de travail, mais l'essence de la convention collective demeure. Nous demeurons disponibles comme à l'habitude, pour l'employeur afin de procéder aux différents travaux requis à la réouverture.

Nous vous remercions de votre soutien, et soyez assurés que votre exécutif syndical est derrière vous à travers ces moments difficiles.

Solidairement,

Mélanie Duquette

Présidence

STT-CMT CSN